



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

INSPECTION
PÉDAGOGIQUE
RÉGIONALE

Dossier suivi par
Micheline BILAS
Charles CHARPENTIER-TITY

Téléphone
05.96.52.27.28

Fax
05.96.52.27.29

Mel
ce.ipr@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex

Schœlcher, le 4 septembre 2013

Micheline BILAS et Charles CHARPENTIER-TITY
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Mathématiques

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de Mathématiques
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Collèges-Lycées Publics et Privés

Objet : Lettre de rentrée 2013

Référence : IPR //MJB/N° 13 - 515

L'académie de la Martinique accueille, à cette rentrée, un deuxième IA-IPR de mathématiques en la personne de Madame Micheline BILAS. Nous aurons à cœur de travailler, en équipe, à l'accroissement de la qualité de l'enseignement des Mathématiques pour la réussite de tous les élèves de l'académie.

En premier lieu, nous vous souhaitons une très bonne année scolaire, pleine de satisfactions pour vous et vos élèves, et adressons nos vœux de réussite aux professeurs stagiaires et contractuels admissibles qui nous rejoignent. Nous vous remercions du travail accompli l'an passé, particulièrement ceux qui ont participé au bon déroulement des examens, au recueil des acquis des élèves et contribué à la réussite des actions de promotion de notre discipline (rallye mathématiques, olympiades académiques des mathématiques, semaine des mathématiques, ...). Nous adressons tous nos remerciements aux enseignants qui ont assumé des fonctions d'accompagnement ou de formation.

Ce courrier est l'occasion pour nous de vous communiquer quelques informations et de vous faire quelques recommandations pédagogiques.

L'Inspecteur Général de Mathématiques en charge de l'académie est Madame Isabelle MOUTOUSSAMY.

Le plan « mathématiques »

Compte-tenu des résultats préoccupants obtenus en mathématiques par les élèves de l'académie, il a été décidé de mettre en place, à la rentrée 2013, un plan « mathématiques », programme d'actions en quatre points :

- Développer les dispositifs d'aide et de différenciation pour faire face aux difficultés dès qu'elles se présentent.
- Conforter et étendre les actions de formation avec pour priorités : l'apprentissage en maternelle, les liaisons (parcours de formation), les compétences (formation, évaluation).
- Développer les groupes de recherche et d'expérimentation pour une mise à disposition de ressources pédagogiques.
- Soutenir et impulser des actions de valorisation et de promotion mobilisant un grand nombre d'élèves (semaine des maths, rallye, ...).

A partir d'un diagnostic élaboré collectivement, des actions seront engagées, sous l'impulsion des coordonnateurs disciplinaires, dans les écoles, collèges et lycées pour favoriser une progressivité des apprentissages, une plus grande prise en charge de la difficulté scolaire et une meilleure gestion de l'hétérogénéité des élèves. Vous trouverez en annexe le détail de ce plan.

Au niveau du collège

La refondation de l'école a montré la nécessité de faire évoluer le socle commun pour permettre aux professeurs de mieux former, mieux évaluer leurs élèves, et aux parents de mieux en comprendre la finalité. Il convient de poursuivre les travaux déjà engagés afin de permettre aux élèves d'acquérir des connaissances durables et de développer des compétences. La liaison avec le primaire, l'accompagnement personnalisé en sixième et tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement doivent contribuer à offrir des réponses pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun. La liaison collège-lycée doit aider tous les élèves à construire leur projet de formation et leur orientation.

La nouvelle maquette de l'épreuve de mathématiques du DNB est définie par la note de service 2012-029 du 24 février 2012 et est entrée en vigueur lors de la session 2013.

L'inspection générale de mathématiques a organisé un recueil des acquis des élèves pour le DNB. Les résultats de l'enquête seront présentés lors de la réunion des coordonnateurs et publiés sur le site disciplinaire de l'académie.

Au niveau du lycée

Comme les années précédentes, une évaluation diagnostique académique sera organisée à la rentrée scolaire au niveau de la classe de seconde.

Les paragraphes « algorithmique » et « notations et raisonnement » concernent toutes les classes de la seconde à la terminale. Il convient donc d'étudier en équipe disciplinaire la progressivité et la complexification de ces apprentissages.

Le nouveau programme de mathématiques pour la série STMG s'applique en classe de terminale à la rentrée 2013. Ce nouveau programme est paru au Bulletin Officiel n°6 du 9 février 2012.

Les programmes des BTS et des CPGE ont été réécrits en continuité avec les nouveaux programmes du lycée. Ceux de BTS tiennent compte de la présence de nombreux élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel. Ils sont consultables sur le site Eduscol et sur le site académique.

La définition de compétences pour les études post bac doit aider les enseignants à mettre en œuvre un travail par compétences qui se situe dans la continuité de ce qui est réalisé dans l'enseignement du second degré et qui prépare les élèves à une meilleure adaptation aux exigences du supérieur. Les compétences définies dans le préambule des programmes des grandes écoles sont consultables sur le site Eduscol et sont en continuité avec ceux développés en lycée.

Le Programme Académique de Formation (PAF)

Les actions de formation sont consultables sur le site académique.

Les actions de formation à candidature individuelle sont les suivantes :

- Préparation aux concours internes : CAPES interne et réservé, agrégation interne (Ces actions, notamment la préparation à l'agrégation interne, ne peuvent s'ouvrir que s'il y a au moins 8 inscrits et se dérouler que s'il y a au moins 5 présents).
- Usage des TIC dans l'enseignement des mathématiques (collège ou lycée)
- Gestion de l'hétérogénéité au collège

Les actions de formation à public désigné sont les suivantes :

- Les liaisons : école – collège, collège – LP, collège – LGT
- Les problèmes complexes en mathématiques au collège

- Formation et évaluation par compétences au lycée
- Difficultés d'apprentissage en mathématiques (collège – lycée)

La désignation des stagiaires dans le cadre des stages à public désigné se fait selon les modalités suivantes :

- Le nombre de stagiaire est fonction de la taille de l'établissement.
- Le professeur coordonnateur reçoit un courrier lui précisant ce nombre.
- Par retour de courrier et en concertation avec l'équipe, il transmet au coordonnateur académique de formation, la liste des professeurs à convoquer.

Les TICE

La pratique de certains logiciels (tableurs et logiciels de géométrie dynamique) figure explicitement dans les programmes de collège et de lycée. Leur maîtrise est évaluée dans le cadre des épreuves d'examen. D'autre part, les outils de visualisation et de représentation, de calcul (numérique ou formel au lycée), de simulation permettent d'enrichir la mise en œuvre des programmes.

L'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon trois modalités :

- par les élèves en classe
- sous forme de travaux pratiques de mathématiques en salle informatique
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (CDI, soutien, ...)

Nous rappelons que les enseignants de mathématiques, comme tous les autres enseignants, doivent prendre part à la validation des compétences du B2i collège et du B2i lycée.

De nouvelles dispositions pour l'attribution du B2i niveau lycée ont été publiées et sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/numerique/textes/reglementaires/competences/b2i/lycee>

La promotion et la valorisation de la discipline

Nous vous demandons de contribuer à susciter chez les élèves le goût des sciences et de la recherche et à leur donner une image positive des mathématiques. Cette promotion et cette valorisation doivent être faites dans le cadre de votre classe, mais aussi en favorisant la participation de vos élèves à la semaine des mathématiques et aux principaux concours proposés dans l'académie : les Rallyes Mathématique des Antilles-Guyane et calcul@tice, les Olympiades de Mathématiques de Première.

La troisième édition de la Semaine des mathématiques aura lieu **du 17 au 22 mars 2014**, sur le thème « **Mathématiques au carrefour des cultures** ». Une mobilisation de tous les enseignants de mathématiques est attendue afin d'organiser des actions dans chaque établissement (ateliers, conférences, expositions, ...)

Les Olympiades des Mathématiques auront lieu cette année scolaire **le mercredi 19 mars 2014**. Un courrier sera envoyé aux professeurs coordonnateurs.

Quelques recommandations pédagogiques

✎ Le professeur a toute liberté dans l'organisation de son enseignement, à condition que soient atteints les objectifs visés par le programme. Pour chacune des classes qui lui sont confiées, une appropriation du programme (préambules, commentaires, ...) et des documents ressource s'impose. La connaissance de ces textes pour le niveau qui précède et celui qui suit est aussi indispensable.

✎ Le travail personnel est pour tous les élèves la clé de la réussite. L'encouragement et le suivi d'un travail individuel régulier, en classe et à la maison, sont essentiels.

Un des objectifs de l'enseignement des mathématiques est la recherche de problèmes. Il convient de développer ce plaisir et de donner à la recherche individuelle en classe une place importante.

✎ La donnée de devoirs à rédiger à la maison, adaptés aux élèves, courts et fréquents, dans toutes les classes, est une priorité forte pour notre discipline.

✎ Nous vous recommandons de renforcer le travail en équipe. En particulier, la réalisation d'au moins un devoir commun bilan par niveau est recommandée. Ces devoirs doivent permettre de développer dans l'établissement une culture commune de l'évaluation.

Un travail collectif peut être réalisé autour de la programmation pluriannuelle et la production d'activités permettant :

- de développer des compétences chez les élèves ;
- de pratiquer une démarche expérimentale avec les outils numériques et/ou algorithmiques (en lycée).

Préparation d'une inspection

Si vous devez être inspecté(e), nous vous demandons de mettre à notre disposition les documents suivants :

- une impression de sa version numérique (ou il convient de veiller à nous transmettre un lien numérique vers ce cahier) ;
- la progression annuelle prévue (vous préciserez si cette progression est le fruit d'une réflexion individuelle ou d'un travail en équipe) ;
- les documents utilisés dans votre enseignement sur l'intégration des TICE ;
- les énoncés de toutes les évaluations (interrogations écrites, devoirs en classe ou à rédiger en temps libre) ;
- le relevé des notes de vos élèves.

Vous pouvez y joindre, si vous le souhaitez, tout autre document que vous jugerez utile. En particulier, vous pouvez nous faire part des expérimentations et des innovations que vous mettez en œuvre.

Le site disciplinaire de l'Académie

Ce site vous offre des informations générales (programmes, instructions officielles, directives académiques et nationales, résultats des examens, nouveautés, ...), des documents pédagogiques dont certains sont propres à l'académie. Il doit aussi permettre de mutualiser les expériences. Je vous encourage donc à nous envoyer vos propres documents (progressions, devoirs communs, cours, utilisation des TICE, ...) à nos adresses électroniques :

charles.charpentier-tity@ac-martinique.fr et micheline.bilas@ac-martinique.fr

D'autres sites institutionnels

Vous trouvez de nombreuses ressources sur les sites suivants :

- **education.fr**, portail de l'Education, qui liste les sites institutionnels les plus utilisés par les enseignants
- **education.gouv.fr** permet un accès direct au Bulletin Officiel
- **eduscol.fr**, site pédagogique du ministère de l'Education nationale sur lequel **se trouve notamment l'intégralité des programmes et des documents ressources**
- **cndp.fr**, site du réseau des centres de documentation pédagogiques
- **onisep.fr**, dans lequel de nombreuses fiches métiers sont disponibles pour aider les jeunes à construire leur projet de formation et d'insertion professionnelle

Vous pouvez vous abonner pour suivre les nouveautés de ces différents sites.